

Les codes priorités – Mouvement intra-départemental 2025

| CODE PRIORITE | SUPPORT | CONDITIONS | MODALITE D'AFFECTATION |
|----------------------|--|---|------------------------|
| 1 sur vœu précis | | mesure de carte scolaire : se référer aux règles applicables aux différents types de mesure | titre définitif |
| 1 sur vœu précis | | faisant-fonction sur poste de direction non profilé, vacant durant la totalité de l'année scolaire 2024-2025 et inscrit sur la liste d'aptitude en cours de validité : priorité absolue de maintien sur le poste de direction actuel non profilé (quel que soit le rang du vœu) | titre définitif |
| 1 sur vœu précis | | stagiaire CAPPEI en 2024-2025 ou candidat libre au CAPPEI session 2025 qui était stagiaire CAPPEI en 2023-2024 : priorité absolue de maintien sur le poste actuel (quel que soit le rang du vœu) | titre provisoire |
| 1 sur vœu précis | | enseignant ayant perdu son poste au 02/09/2024 suite à un CLD et désirant réintégrer au 01/09/2025 (quel que soit le rang du vœu) | titre définitif |
| 10 | direction 2 classes et plus non profilée | liste d'aptitude de directeur d'école en cours de validité | titre définitif |
| 16 | direction 2 classes et plus non profilée | priorité de maintien d'un faisant-fonction sur poste de direction non profilé, vacant durant la totalité de l'année scolaire 2024-2025 - <u>sans</u> liste d'aptitude de directeur d'école | titre provisoire |
| 17 | direction 2 classes et plus non profilée | aucune | titre provisoire |
| 21 | direction école spécialisée | liste d'aptitude directeur d'établissement spécialisé | titre définitif |
| 50 | adjoint spécialisé | CAPPEI /CAPA-SH / CAPSAIS / CAEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste | titre définitif |
| 51 | adjoint spécialisé | CAPPEI /CAPA-SH / CAPSAIS / CAEI quelle que soit l'option ou le parcours validé | titre définitif |
| 53 | adjoint spécialisé | partant en formation CAPPEI 2025-2026 stagiaire CAPPEI 2024-2025 dont le poste est supprimé | titre provisoire |
| 54 | adjoint spécialisé | stagiaire CAPPEI 2024-2025 sollicitant une mutation dans le parcours préparé | titre provisoire |
| 56 sur vœu précis | adjoint spécialisé | priorité de maintien d'un non spécialisé pour les RASED se reporter aux conditions indiquées dans l'annexe départementale | titre provisoire |
| 57 | adjoint spécialisé | non spécialisé pour les RASED se reporter aux conditions indiquées dans l'annexe départementale | titre provisoire |
| 70 | adjoint sans spécialité | priorité générale | titre définitif |
| 90 | annulation automatique | conditions non requises ou poste bloqué/supprimé | vœu neutralisé |
| 99 | annulation manuelle | demande d'annulation de vœux de la part de l'enseignant conditions non requises stagiaire CAPPEI : poste incompatible avec parcours préparé postes à profil : rang de vœu incorrect, candidat non retenu, absence de commission (pas de poste vacant ou susceptible de se libérer) | vœu neutralisé |

